

aux examens, donnait des prix aux élèves. Les Jésuites sont supprimés, et Mgr Briand, à son grand regret, est obligé de signifier à ces bons Pères le Bref du Saint-Siège ; mais Carleton ne veut pas que rien paraisse à l'extérieur. Il sait le besoin de prêtres qu'a notre Eglise, et il veut que les Jésuites puissent continuer leur ministère comme auparavant. Laissons Mgr Briand raconter la chose lui-même au cardinal-préfet de la Propagande :

« Les ci-devant Jésuites se sont soumis avec toute la docilité qu'on peut désirer au Bref de Sa Sainteté qui détruit leur institut. Ils ont reconnu leurs privilèges éteints, et se sont remis entièrement à ma disposition. Le gouverneur a voulu que je ne changeasse rien à l'extérieur, dans les circonstances présentes : 1^o à cause de l'embarras où le jettent les tracasseries des Anglais établis au Canada, qui paraissent vouloir se pourvoir contre le Bill que le Parlement a fait en faveur des Canadiens catholiques ; 2^o parce que l'officier qui a conquis le Canada demande les biens des Jésuites, que lui (Carleton) s'efforce de conserver pour l'utilité de l'Eglise du Canada ; 3^o parce que le gouvernement ayant pris sur lui de les laisser s'éteindre sans les molester, il suffit, dit-il, d'en demeurer là pour le présent. »

« Écrivant à ses vénérables amies, les Visitandines de Rennes, voici ce que leur disait Mgr Briand sur le même sujet :

« Qu'il m'en a coûté pour dire à ces bons Pères Jésuites que j'avais le Bref du Souverain Pontife, décrétant leur suppression et l'ordre de le signifier ! Leur promptre soumission, leur entière docilité ne m'ont pas soulagé dans ma peine ; au contraire, elles l'ont rendue plus sensible. Le soulagement est venu du côté d'où je ne l'espérais pas ; du gouvernement lui-même, tout protestant qu'il est. Ainsi nos Jésuites ont encore l'habit de Jésuites, ont encore la réputation de Jésuites, font les fonctions de Jésuites, et il n'y a que le gouvernement, moi et mon secrétaire, qui sachent au Canada qu'ils ne sont plus Jésuites, eux exceptés... » Puis il ajoutait : « Notre illustre gouverneur, après quatre ans d'absence passés à Londres, pour obtenir du Roi et du Parlement un Bill favorable à notre religion et à ceux qui la professent, vient d'arriver, il y a environ six semaines. Je suis toujours dans son estime, sa confiance, et j'oserais dire son amitié... »

La lettre de Mgr Briand au cardinal Castelli que nous avons